



À partir de la voie pro, la Cour des Comptes attaque le statut de tou-tes les enseignant-es

La Cour des Comptes, dans un référé publié le 10 janvier, s'attaque au lycée professionnel, mais propose aussi des mesures contre les statuts de l'ensemble des professeur-es du second degré : annualiser les services, flexibiliser les personnels, fermer les petits établissements. Au même moment, sous couvert de « revalorisation salariale », le ministre remet en question les statuts et les obligations de service, ce qui n'est pas anodin.

La Cour des Comptes critique les résultats de la voie professionnelle sous statut scolaire en ne considérant que son coût et l'insertion immédiate dans l'emploi. Dénonçant « *la césure persistante entre l'école et l'entreprise due notamment aux réticences d'une partie du corps enseignant à encourager l'apprentissage sous statut scolaire* (sic) ». Par idéologie, elle prône le mixage des publics et réclame pour cela l'annualisation du temps de service des PLP.

Elle préconise la disparition d'un très grand nombre de LP (moins de 500 élèves) alors qu'ils sont indispensables au maillage territorial, pour permettre aux élèves de bénéficier d'une formation proche de chez eux-elles.

L'acquisition d'une qualification professionnelle de haut niveau, validée par un diplôme, permettant l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, nécessite des moyens. Les LP accueillent des publics très majoritairement issus des classes populaires et en difficulté scolaire. Pour ces élèves fragiles, il faut des conditions d'enseignement adaptées, à l'image de l'objectif de l'éducation prioritaire, dont les lycées ont été exclus : donner plus à celles et ceux qui ont le moins !

À l'inverse, la Cour des Comptes vise la baisse des heures de dédoublement, la diminution du nombre de spécialités...

Elle ne s'arrête pas à ce tir à vue idéologique et austéritaire contre l'enseignement professionnel. Versant des larmes de crocodile sur ce qu'elle considère comme un sentiment de déclassement des PLP, elle propose la fusion des corps de PLP et certifié-es... ce qui lui permettrait de faire enfin avancer sa proposition phare de bivalence en collège ! On peut d'ailleurs s'étonner d'une telle proposition alors que le ministère vient de mettre fin aux listes d'aptitude d'entrée dans le corps des certifié-es, qui permettaient cette entrée aux PLP qui le souhaitaient !

Pour la CGT Éduc'action, l'enseignement professionnel mérite mieux que cette vision idéologique et financière. Quant à la revalorisation de la voie professionnelle et du statut de PLP, elle passe par une augmentation des moyens, des conditions de travail dignes, une augmentation salariale et l'abandon de la réforme Blanquer de la voie pro.